

SAC-100129

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion extraordinaire du SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 29 janvier 2010

13 heures

Par vidéoconférence aux endroits suivants :

Moncton : Salon du chancelier

Edmundston : Salle PSL502

Shippagan : Salle PBST209

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			G. Snow
2. Constatation de la régularité de la convocation	Information		G. Snow
3. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
4. Correspondance	Information	X	G. Snow
5. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	G. Snow
6. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques	Décision	X	Y. Fontaine
7. Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur le processus de consultation - carte des programmes	Décision		Y. Fontaine
7.1 Questions préliminaires		X	I. McKee-Allain
7.2 Discussion sur le rapport		X	Y. Fontaine
8. Clôture			G. Snow



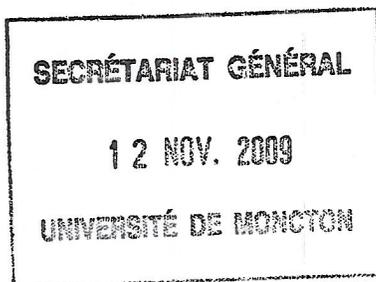
UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne



Le 20 octobre 2009

Monsieur Yvon Fontaine
Recteur et vice-chancelier
Université de Moncton
Édifice Taillon



Monsieur le Recteur et vice-chancelier,

Dans le cadre d'une réunion d'Assemblée facultaire qui a eu lieu récemment, les collègues de la Faculté des arts et des sciences sociales ont discuté du dossier du Comité ad hoc du Sénat qui doit se pencher sur l'avenir de notre institution dans le contexte de défis démographiques et financiers. Plus précisément, on a adopté la proposition suivante :

Attendu que l'université vise la réflexion ainsi que la production et la transmission des connaissances, et non pas seulement l'accès au marché du travail, et qu'à cet égard la Faculté des arts et des sciences sociales joue un rôle primordial au sein de l'Université, l'Assemblée facultaire recommande que soit précisé le mandat du Comité ad hoc, que soient revus sa composition et son calendrier de travail, et que soit envisagée la tenue d'une réflexion collective (états généraux incluant les acteurs de la société civile acadienne) sur l'avenir de l'Université.

Vous remerciant de l'attention qui sera portée à notre démarche tout en soulignant ma disponibilité à vous rencontrer et à fournir tout autre renseignement que vous jugerez nécessaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur et vice-chancelier, l'expression de mes sentiments distingués.

Isabelle McKee-Allain
Doyenne



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Cabinet du recteur

Le 9 novembre 2009

Madame Isabelle McKee-Allain
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Pavillon Léopold-Taillon

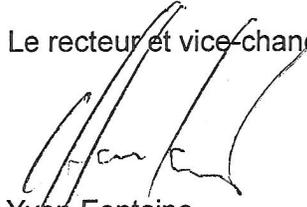


Madame la doyenne,

J'accuse réception de la vôtre du 20 octobre dernier me faisant part de la résolution adoptée par l'Assemblée facultaire de la Faculté des arts et des sciences sociales concernant le mandat du Comité ad hoc du Sénat chargé d'étudier l'offre des programmes à l'Université de Moncton. Puisque la démarche en est une que le Sénat académique a entreprise, je considère que votre correspondance m'est adressée à titre de président du Sénat académique. À moins que votre intention est autre je demanderai à la Secrétaire générale d'inclure votre lettre à la rubrique correspondance de l'ordre du jour du prochain Sénat académique.

Veuillez agréer, Madame la doyenne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

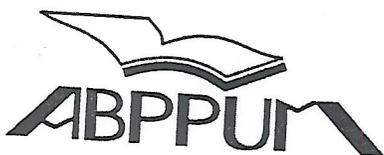
Le recteur et vice-chancelier,



Yvon Fontaine

YF/rb

c.c. ✓ Madame Lynne M. Castonguay, Secrétaire générale



Le 25 janvier 2010



Monsieur Yvon Fontaine
 Recteur et président du Sénat académique
 Université de Moncton
 Campus de Moncton

Objet : Comité de révision de la carte des programmes

Monsieur le Président du Sénat académique,

Vous vous souviendrez que la formation du comité mentionné en rubrique a été précédée d'un débat et d'un vote portant sur le mode de nomination des personnes représentant le corps professoral.

Vous avez vous-même, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas d'une question syndicale, fait objection à la proposition voulant que ces personnes soient nommées par l'ABPPUM, l'APPUMCS et l'ABPPUMCE, qui se seraient concertées pour assurer une représentation équitable des grands champs disciplinaires.

Or, il est prévu à l'article 11.15 de la convention collective conclue avec l'ABPPUM que :
 « Tout comité spécialement créé pour étudier la réorganisation académique ou administrative doit être composé d'au moins un tiers de professeures et professeurs de l'Université de Moncton. Pour l'UMCM, l'ABPPUM choisira les professeures et professeurs selon ses propres procédures.[...] » (nous soulignons).

Considérant l'importance du travail de ce comité, nous avons, dans un esprit de conciliation et de compromis, différé le recours au grief, et avons proposé au professeur de l'UMCM nommé à ce comité de faire rapport des activités du comité au Conseil d'administration de l'ABPPUM et d'entendre ses avis.

Puisque le professeur a refusé ce compromis et que nous voulons toujours éviter le sabotage du comité par un grief, nous demandons que le comité soit élargi pour inclure une représentante ou un représentant que l'ABPPUM choisira selon ses propres procédures.

.../2

Monsieur Yvon Fontaine
Page 2
Le 25 janvier 2010

En espérant que nous atteindrons sans plus de délais un règlement qui reconnaîtra les droits de l'ABPPUM en matière de réorganisation académique, qu'à l'avenir ces droits seront traités avec égards, et que nous ne serons pas placés devant la nécessité d'improviser des mesures correctives boiteuses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente,



Michèle L. Caron

c. c. : Membres du Comité ad hoc du Sénat académique :

- M. Paul-André Chiasson
- M. Jacques Paul Couturier
- Mme Lise Dubois
- M. André Leclerc
- M. Sid Ahmed Selouani
- M. Sylvain Vézina
- Mme Tina Robichaud

M. Yves Martin, ABPPUMCE

M. Daniel Héту, APPUMCS

Sénatrices et sénateurs

De : Gerard Snow
Destinataire : Recteur Université de Moncton
CC : Lynne Castonguay; Odette J. Snow
Date : 26 Janvier 2010 13:45
Objet : Présidence d'assemblée

Bonjour Yvon,

J'ai oublié de soulever la question suivante à la récente réunion du BDS, mais il n'est pas trop tard, je crois, pour la soulever maintenant.

La présence d'Odette, comme doyenne de la Faculté de droit, au Sénat académique pourrait susciter des questions quant à ma neutralité réelle ou apparente comme président d'assemblée au Sénat. C'est pourquoi je te serais reconnaissant de prévoir une délibération à ce sujet à la fin de cette assemblée extraordinaire, en mon absence (et celle, je suppose, d'Odette). Il faudrait aussi prévoir des bulletins pour le cas où il aurait scrutin secret.

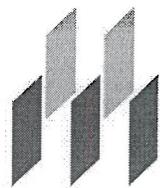
Une autre possibilité serait que la délibération se fasse au début de l'assemblée, mais les membres pourraient se sentir brusqués. Je crois qu'il serait bon quand même que la question soit mentionnée dès l'ouverture.

Bien cordialement,
Gérard

Gérard Snow, C.M., trad. a. / C.Tran. (Canada), avocat
Directeur, Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ)
Faculté de droit
Université de Moncton, campus de Moncton
18, av Antonine-Maillet
Moncton (NB) E1A 3E9 Canada

Locaux : Pavillon Adrien-J.-Cormier
409, av de l'Université, 3e étage, bur. 317
Téléphone : 1-506-858-3733
Télécopieur / Fax : 1-506-858-4102
Courriel / Email: gerard.snow@umoncton.ca
Web: <http://www/cttj/ca>

COMITÉ AD HOC DU SÉNAT
ACADÉMIQUE SUR LA
VIABILITÉ DES PROGRAMMES
ET SON IMPACT SUR
L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE
MONCTON



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

29 janvier 2010

Rapport d'étape

Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton

RAPPORT D'ÉTAPE

1. MANDAT ET SES LIMITES

1.1 Mise en contexte

Le Comité ad hoc sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton (ci-après le Comité) a été créé le 28 août 2009 lors de la 208^e séance du Sénat académique. La résolution sur son établissement se lit comme suit : « Que, étant donné le contexte économique de l'Université de Moncton, le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique soit d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité. » (SAC-090828). Il a également été adopté qu'un rapport d'étape soit déposé au début janvier en prévision d'une réunion extraordinaire du Sénat à la fin janvier 2010.

Les membres du Comité sont :

- Sylvain Vézina (CM) et Lise Dubois (CM), coprésidents
- Paul-André Chiasson (CM)
- Jacques Paul Couturier (CE)
- André Leclerc (CE)
- Sid-Ahmed Selouani (CS)
- Tina Robichaud (FEECUM)

1.2 Mandat du Comité

Les membres du Comité ont cru bon d'énoncer deux questions de base qui serviront à guider les travaux :

La carte actuelle des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université ?

Les pratiques actuelles de conception, de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue ?

Pour répondre à ces questions, le Comité s'est donné comme mandat de :

- Recueillir et diffuser l'information permettant d'illustrer et de comprendre le contexte financier de l'Université de Moncton au profit d'un dialogue éclairé au sein de la communauté universitaire;
- Analyser la « santé » de la carte actuelle des programmes;
- Développer et mettre en œuvre un processus d'engagement de l'ensemble des individus et groupes concernés par le biais d'activités diverses;
- Outiller la communauté universitaire afin de faciliter la prise de décisions relativement à la création, à la modification, au maintien et à la prestation des programmes en lien avec :
 - la mission de l'Université de Moncton
 - les pratiques administratives : évaluations externes, pratiques d'embauche, le processus d'équilibre budgétaire, l'affectation des crédits budgétaires aux facultés, etc.

- l'impact sur les activités de recherche, développement et création
- Formuler des critères généraux pouvant présider à la mise en œuvre de la programmation de l'Université de Moncton;
- Développer des pistes d'action susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs du Sénat académique sur l'avenir des programmes.

1.3 Limites du mandat

À la lumière de ce qui précède, il importe de situer les limites du mandat du Comité. D'abord, il n'est pas dans le mandat du Comité de revoir la mission de l'Université de Moncton, ni de se pencher sur des questions ayant déjà fait l'objet de décisions dans le cadre d'exercices antérieurs¹. Par ailleurs, le Comité proposera des outils au Sénat académique pour prendre des décisions éclairées sur la carte des programmes, mais il n'est pas de son ressort de se charger d'une éventuelle mise en application des recommandations ou d'une réingénierie de la carte des programmes. Enfin, la portée du mandat du Comité se limite à identifier des pistes de solution cohérentes et structurantes aux enjeux qui auront été identifiés.

2. VARIABLES, MÉTHODOLOGIE ET CADRE DE RÉFLEXION

La carte des programmes de l'Université de Moncton a évolué sensiblement au cours des dix dernières années. En 1998-1999, l'Université offrait près de 90 programmes de baccalauréat, y compris les programmes spécialisés et combinés, les programmes avec spécialisation, majeure et concentration ainsi que les programmes coopératifs. Le nombre de programmes de baccalauréat offerts pendant l'année universitaire en cours s'élève à près de 115, soit une hausse d'environ 30 %. En plus de l'augmentation de l'offre de programmes, nous pouvons observer la nature changeante de ceux-ci. Par exemple, le nombre de programmes offerts en régime coopératif a triplé pendant la période. En ce qui concerne les études supérieures, le nombre de programmes de maîtrise et de doctorat a augmenté d'environ 20 % entre 1998-1999 et 2008-2009. L'évolution de la carte de programmes de l'Université de Moncton, tributaire des exigences imposées par le contexte démographique et financier actuel, crée des défis particuliers sur lesquels la collectivité universitaire est appelée à se pencher.

2.1 Objectifs de la démarche

Pour réaliser le mandat qui lui a été confié, le Comité doit d'une part bien informer la collectivité universitaire sur les paramètres du problème, c'est-à-dire les enjeux et les défis de maintenir la carte des programmes, telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, et sur les pratiques administratives développées au fil des années et, d'autre part, amorcer un processus d'engagement en vue d'identifier des pistes de solution au problème. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de sensibilisation aux nouvelles réalités (financières, démographiques, etc.) de l'Université de Moncton et à l'impact de celles-ci sur la santé des programmes. Pour ce faire, le Comité a identifié une série de données quantitatives et qualitatives qui seront présentées à la collectivité universitaire préalablement au processus d'engagement dans le but de baliser le dialogue. Le processus est décrit de façon plus détaillée à la section 3.

¹ Notamment le Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton (2001) et le Rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes (2006).

2.2 Portrait de la situation actuelle

Le premier ensemble de données quantitatives illustre l'évolution de l'Université de Moncton au cours des dix dernières années. Les éléments d'analyse ci-dessous, qui renseignent autant sur l'environnement externe qu'interne, permettent de mieux comprendre les tendances récentes dans le milieu universitaire.

- Tendances démographiques
 - Évolution de l'effectif étudiant à temps plein
 - Évolution de l'effectif étudiant international
 - Évolution de l'effectif étudiant francophone potentiel du Nouveau-Brunswick (taux de pénétration)
- Données budgétaires
 - Évolution des revenus par poste budgétaire
 - Évolution des dépenses par poste budgétaire
 - Évolution des revenus et dépenses (total)
- Portrait évolutif du nombre de programmes (1^{er} cycle et études supérieures)
 - Nombre total de programmes offerts, 1998-1999 et 2008-2009
- Portrait évolutif du corps professoral
 - Corps professoral régulier, 1998-1999 et 2008-2009
 - Corps professoral temporaire et contractuel, 1998-1999 et 2008-2009
 - Corps professoral chargé de cours, 1998-1999 et 2008-2009
- Portrait évolutif de la taille des classes
 - Nombre de cours avec moins de 5 inscriptions, 1998-1999 et 2008-2009
 - Nombre de cours avec plus de 75 inscriptions, 1998-1999 et 2008-2009
 - Taille médiane des classes, 1998-1999 et 2008-2009
- Évolution du nombre de crédits enseignés
 - Nombre total de crédits enseignés, 1998-1999 et 2008-2009
 - Moyenne des crédits enseignés par discipline 2005-2006 à 2008-2009 (répartition selon niveaux 1000-2000/niveaux 3000-5000/cycles supérieurs)

2.3 Composantes d'un cadre d'analyse

Outre les variables contextuelles susmentionnées, le Comité s'est arrêté sur l'analyse de variables permettant de mieux comprendre l'évolution de la santé des programmes, soit :

- Taux de diplomation par programme
 - Moyenne annuelle, 1999-2009
- Inscriptions aux cours par discipline
 - Moyenne des inscriptions aux cours 2005-2006 à 2008-2009 (répartition selon niveaux 1000-2000/niveaux 3000-5000/cycles supérieurs)

Le Comité a fait certains choix méthodologiques pour bien circonscrire l'analyse de la carte des programmes du réseau de l'Université de Moncton. Tout d'abord, seuls les programmes menant à l'obtention du diplôme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat sont retenus pour l'analyse. Sont exclus les certificats et autres diplômes de 1^{er} et 2^e cycles, les programmes de mineure, de même que les programmes de baccalauréat administrés par l'Éducation permanente (ex : Baccalauréat en commerce). À l'exception des programmes multidisciplinaires, chaque programme est rattaché à une discipline. La discipline se définit par le sigle commun, sauf pour l'administration et l'éducation où les différents sigles correspondent à des concentrations dans une même discipline. Le Comité a choisi de privilégier une démarche anonyme, donc aucun programme ne sera identifié par son nom. Chaque programme sera plutôt désigné par un identifiant alphanumérique où la lettre correspond à la discipline et le chiffre au programme (ex : A01, A02, BO1, etc.). Tous les programmes diplômants du réseau de l'Université de Moncton seront regroupés dans l'analyse, mais la distinction sera faite entre les programmes de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs ainsi que les programmes spécialisés, de spécialisation et de majeure.

En plus des variables quantitatives, le Comité a identifié un certains nombre d'éléments de réflexion pour susciter un échange dynamique au sein de la collectivité universitaire. Présentés sous forme de questions, ces éléments s'articuleront autour des trois thématiques suivantes :

- Transformation de la nature et du rôle de l'université
- Mise en œuvre de la mission de l'Université de Moncton et valeur sociale des programmes
- Liens entre la carte des programmes et les études supérieures et la recherche

3. DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT

3.1 Définition du processus

Le Comité propose à la collectivité universitaire un processus d'engagement basé sur le dialogue. À la différence d'une consultation de type traditionnel, le processus d'engagement exige (1) que l'on informe la collectivité et qu'on l'implique dans la résolution de problèmes et la proposition de pistes de solutions ; (2) que les options possibles et leurs conséquences soient analysées collectivement ; et (3) que les personnes participantes aient un impact ou une influence sur les pistes de solutions.

3.2 Principes à respecter

Le respect des principes suivants contribuera au succès du processus d'engagement :

- On ne cherche pas un engagement par campus ou faculté, on doit plutôt favoriser la plus grande diversité et la mixité des participantes et participants.
- En vue de construire progressivement un projet commun, on encourage les participantes et participants à s'engager pendant tout le processus pour éviter de reprendre la démarche au profit des personnes qui arrivent en cours de processus.
- On invite les participantes et participants à intervenir à titre individuel tout en mettant de l'avant leurs préoccupations, contraintes, objectifs et perceptions.
- Les membres de la collectivité doivent avoir l'occasion de discuter et de réfléchir en cours de processus. C'est pourquoi il est indispensable de tenir plus d'une session et qu'il y ait une période de temps raisonnable entre les sessions.
- Pour obtenir l'adhésion des membres de la collectivité aux résultats de l'exercice, il faut prévoir un mécanisme de validation des résultats.

- Idéalement, le processus d'engagement se fait en trois temps : (1) Information et identification des paramètres du problème ; (2) Identification des pistes de solution ; et (3) Validation des résultats de l'exercice.

3.3 Format et déroulement des rencontres

En raison des contraintes géographiques et logistiques, le Comité propose le format suivant pour la tenue des rencontres :

- 1^{ère} rencontre tenue simultanément sur les trois campus liée au moyen de la vidéoconférence
 - Information et identification des paramètres du problème
- 2^e rencontre avec tous les participantes et participants dans un même lieu, au campus de Moncton
 - Identification des pistes de solution
- 3^e rencontre tenue simultanément sur les trois campus liée au moyen de la vidéoconférence
 - Validation des résultats de l'exercice

Chaque rencontre se déroulera en trois temps :

- Information et mise en contexte en plénière
- Travaux en ateliers autour d'un même thème (maximum de 20 personnes par atelier, en tenant compte de la diversité des profils des personnes participantes)
- Mise en commun en plénière

3.4 Nombre de participantes et participants

Chacune des rencontres pourra accueillir un maximum de 300 participantes et participants sur place grâce à un système de préinscription (15 ateliers de 20 personnes). Ce plafond s'impose en raison de contraintes physiques et financières. Au-delà de ce nombre, les membres de la collectivité seront invités à participer au processus de façon virtuelle, en temps réel, dans le cadre d'un webinaire animé par une modératrice ou un modérateur. Afin de s'assurer du caractère représentatif de la collectivité universitaire directement interpellée par la carte des programmes, en l'occurrence le corps professoral, l'administration et la population étudiante des trois campus, le Comité propose la distribution suivante :

- 50 membres du Sénat académique, y compris les invités
- 20 membres du corps professoral du campus de Shippagan
- 30 membres du corps professoral du campus d'Edmundston
- 125 membres du corps professoral du campus de Moncton
- 75 étudiantes et étudiants, au pro rata des inscriptions totales aux trois campus

3.5 Contenu du cahier de participation

Les participantes et participants recevront le cahier qu'ils devront avoir à chaque rencontre. Le contenu du cahier sera le suivant :

- Un rappel du mandat du Comité,
- Un portrait de la situation (état des lieux chiffré) sur le contexte général de l'Université de Moncton, la carte des programmes et les défis afférents (voir section 2 pour une énumération des éléments qui seront présentés),
- Une description de la formule d'engagement,

- Des balises, sous forme de questions, autour desquelles devraient s'articuler les débats.
- Un échéancier donnant les dates des rencontres,
- Un descriptif de l'organisation et du déroulement des rencontres,
- Un descriptif succinct de la suite à donner aux rencontres (attentes après chaque étape).

4. CALENDRIER ET RECOMMANDATION

4.1 Calendrier des travaux

Le Comité propose le calendrier suivant pour l'exécution de son mandat :

Date	Activité
20-21 février 2010	1 ^{ère} rencontre du processus d'engagement (par campus)
26-27 mars 2010	2 ^e rencontre du processus d'engagement (à Moncton)
20 avril 2010	3 ^e rencontre du processus d'engagement (par campus)
mi-juin 2010	Réunion extraordinaire du Sénat académique

4.2 Proposition pour la modification du calendrier

Compte tenu de l'ampleur de la problématique, de la formule d'engagement choisie et de l'importance du dossier pour la pérennité de l'Université de Moncton, le Comité estime qu'il ne peut pas s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Sénat académique selon l'échéancier prévu. Le Comité propose :

« Qu'une modification soit apportée au calendrier des travaux du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton et que le rapport final soit déposé à la fin mai en prévision d'une réunion extraordinaire du Sénat académique à la mi-juin 2010. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

Rubrique 7.1
SAC-100129

Le 14 janvier 2010

Monsieur Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier
Président du Sénat académique
Université de Moncton
Édifice Taillon

Monsieur le Président,

Je vous soumetts par la présente un document pour la réunion extraordinaire du Sénat académique du 29 janvier prochain.

Intitulé *Mémoire portant sur le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique*, le document a été préparé par un groupe de travail de la Faculté des arts et des sciences sociales et soumis à un processus de consultation auprès du corps professoral. Les membres du Conseil de faculté en ont discuté à leur réunion du 16 décembre dernier et l'ont approuvé par vote majoritaire dans un processus formel mené par après par courrier électronique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Isabelle McKee-Allain, Ph.D.
Doyenne

✓ c.c. Madame Lynne M. Castonguay, Secrétaire générale

Mémoire portant sur le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique

Mourad Ali-Khodja, Jean Morency, François Renaud
Membres du
Groupe de travail de la
Faculté des arts et des sciences sociales

Université de Moncton
Le 14 janvier 2010

1. Préambule : rappel des procédures adoptées par le Groupe de travail¹

Le présent document fait suite à deux assemblées facultaires qui ont été tenues le 9 octobre et le 20 novembre 2009 ainsi qu'à la réunion tenue le 16 décembre 2009 par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales (ci-après FASS).

Rappelons d'abord que lors de la réunion du 9 octobre, les membres de l'Assemblée avaient notamment discuté du Comité ad hoc du Sénat académique et de la mise sur pied d'une École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick. De nombreuses questions furent alors soulevées quant au bien fondé de ces initiatives et à leurs conséquences probables pour l'Université de Moncton et la Faculté des arts et des sciences sociales. Exprimant le souhait de poursuivre collectivement la réflexion, il fut décidé de tenir une seconde assemblée facultaire le 20 novembre portant cette fois uniquement sur le Comité ad hoc du Sénat académique².

Faisant le point sur ce qui avait été discuté le 9 octobre dernier à la lumière de nouvelles informations obtenues depuis de la co-présidente du Comité ad hoc et au terme de cette deuxième réunion, l'Assemblée désigna un Groupe de travail composé de trois professeurs en vue de la préparation d'un document résumant les préoccupations exprimées lors des deux assemblées facultaires³. Afin que ce dernier reçoive l'aval du plus grand nombre d'entre nous, une première version du Mémoire fut distribuée aux membres du corps professoral de la Faculté des arts et des sciences sociales afin que ces derniers fassent part de leurs commentaires soit aux directeurs et directrices soit directement au Groupe de travail. Lors de la réunion Conseil de la FASS du 16 décembre, le Groupe de travail a répondu aux questions des membres du Conseil et a pris bonne note de tous leurs commentaires. Au terme de la réunion, il fut décidé qu'une nouvelle version intégrerait la plupart des commentaires reçus et que le Groupe de travail l'enverrait à nouveau aux membres du corps professoral de la FASS et aux membres du Conseil de la FASS afin qu'ils l'approuvent par voie électronique. Le Mémoire ferait également l'objet d'une discussion lors de la réunion du Conseil du 20 janvier 2010. Enfin, il reviendrait à la doyenne de l'acheminer aux instances concernées.

Ayant précisé dans ce préambule les conditions qui ont présidé à la création du Groupe de travail de la Faculté des arts et des sciences sociales, une *deuxième partie* examine l'état actuel de l'institution universitaire, les rapports entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles, et souligne le rôle qu'a joué et que doit continuer à jouer la Faculté des arts et des sciences sociales dans notre université. La *troisième partie* s'arrête sur le sens et la portée du travail que s'appête à effectuer le Comité ad hoc du Sénat académique. Enfin, dans la *quatrième partie*, le Groupe de travail formule cinq recommandations eu égard au mandat du Comité ad hoc du Sénat académique.

¹ Le Groupe de travail a tenu quatre réunions le 27 novembre, les 4 et 8 décembre 2009 et le 4 janvier 2010.

² Voir le procès-verbal de l'Assemblée facultaire du 9 octobre 2009, p. 3.

³ Il s'agit des membres suivants : Mourad Ali-Khodja (Département de sociologie), Jean Morency (Département d'études françaises) et François Renaud (Département de philosophie).

2. État de l'institution universitaire, rapports des sciences fondamentales avec les disciplines professionnelles et rôle de la FASS à l'Université de Moncton

Est-il besoin de rappeler que l'institution universitaire est à la croisée des chemins ? Elle est en effet tiraillée entre d'une part ce qui est aux fondements modernes de sa vocation comme institution et d'autre part les pressions qui s'exercent aujourd'hui sur elle et qui risquent de la transformer en une organisation pourvoyeuse de « professionnels » aux seules fins du marché du travail.

À l'heure où les savoirs sont de plus en plus spécialisés et axés sur la technologie, les problèmes et les dilemmes auxquels sont confrontés les citoyens sont de plus en plus complexes également. La technologie, fondée sur la science, n'est en soi qu'un instrument, sans finalité donc aveugle, qui doit être guidé par le regard informé et responsable des citoyens. On nous dit souvent que les affaires sont plus importantes que les grandes idées, mais la logique du marché n'est autre que la loi du plus fort, et l'histoire de l'émancipation des peuples est l'histoire du combat contre la loi du plus fort. Le grand danger qui guette nos sociétés occidentales est la tendance à favoriser chez ses citoyens la passivité et le conformisme plutôt que la créativité et la solidarité.

Dans le contexte actuel où l'accession au savoir doit constituer l'objectif primordial de toute société, nous sommes persuadés que l'Université de Moncton n'a rien à gagner d'une professionnalisation encore plus poussée de ses programmes, les disciplines fondamentales étant celles qui risquent le plus d'en faire les frais. Nous croyons que toute université digne de ce nom ne doit pas chercher à répondre seulement aux besoins de la société en se limitant à former des travailleurs « spécialisés », mais qu'elle se doit de rester fidèle à sa vocation fondamentale, qui consiste *aussi* à former des individus dotés d'une solide culture scientifique et intellectuelle et libres de penser et d'agir au sein de la société en tant que citoyens critiques et responsables. En ce sens, les disciplines fondamentales préparent elles aussi au monde du travail, et peut-être mieux que les technologies, qui sont rapidement désuètes.

Depuis bientôt cinquante ans, l'enseignement des disciplines fondamentales a joué un rôle essentiel dans l'affirmation de la collectivité acadienne, non pas parce que ces disciplines répondaient au besoin du marché du travail, mais parce qu'elles ont contribué à former des individus capables de penser et de mettre à profit cette faculté de penser dans leur milieu de travail et de vie. Dans cette perspective, la Faculté des arts et l'ex-Faculté des sciences sociales, désormais regroupées, occupent une position centrale au sein de l'Université de Moncton et de la communauté acadienne et francophone. Est-il besoin de rappeler que les personnes diplômées de la Faculté des arts et des sciences sociales – qu'elles soient connues ou non⁴ – occupent des postes de responsabilité importants dans la fonction publique et parapublique, dans l'enseignement et la recherche ainsi que dans le secteur privé, sans parler de la contribution essentielle des artistes de tous horizons à la communauté acadienne et francophone. C'est ainsi que les sciences humaines et sociales renforcent le tissu communautaire et réfléchissent aux divers enjeux sociaux de plus en plus complexes parce que mondiaux.

⁴ Parmi les universitaires formés au cours des dernières décennies à l'Université de Moncton dans le domaine des arts, des lettres ainsi que des sciences humaines et sociales et qui occupent aujourd'hui des fonctions importantes dans la communauté acadienne, ne compte-t-on pas entre autres un Gouverneur général, un Lieutenant gouverneur et deux Premiers ministres, pour ne mentionner que ces exemples ?

Les sciences humaines et sociales ont pour vocation de poser les questions de fond touchant l'être humain et le bien commun. Qu'est-ce que l'être humain ? Comment connaître un objet dont on fait soi-même partie ? Quelles sont les conditions de la solidarité, de la justice sociale, du dialogue interculturel véritable ? Jusqu'où le libéralisme démocratique peut-il et doit-il aller dans sa défense des droits individuels par opposition aux droits collectifs ? Nulle société moderne ne peut négliger ce type de questions sans compromettre à terme son propre équilibre et sa propre prospérité. De plus, à une époque où les médias jouent un rôle toujours plus prépondérant dans la société, les dangers de désinformation et de manipulation augmentent également, et avec eux la nécessité de former en chaque citoyen un esprit ouvert, cultivé, lucide et critique. Ce sont ces qualités que vise à développer une formation en sciences humaines et sociales. (L'ouverture, la rigueur, la critique et l'autocritique sont également au cœur des disciplines fondamentales dans le domaine scientifique, en mathématique, physique, chimie, biologie, etc.) Cette formation nourrit en effet chez l'individu un recul réflexif et une vision élargie qui permettent une meilleure compréhension des lacunes et des possibilités de sa propre société. À cet égard la connaissance des langues et de l'histoire offre des voies d'accès privilégiées aux traditions et aux mentalités d'autres peuples qui sont indispensables à une réflexion approfondie sur les nôtres. Ainsi cette formation favorise à la fois la liberté du questionnement et l'engagement (direct ou indirect) dans la société. En un mot, les sciences humaines et sociales ont pour finalité de développer un regard juste, c'est-à-dire adéquat, capable de rendre justice à la réalité humaine. La quête de ce savoir éthique des différences et de l'altérité, quelle université digne de ce nom pourrait ou voudrait s'en passer ?

Ce serait une perte irréparable s'il fallait que l'Université de Moncton fasse le choix de réduire encore davantage l'apport des disciplines fondamentales puisqu'elle priverait la collectivité acadienne de tout espoir de devenir une société du savoir et de se mesurer avec celles qui auraient atteint ce statut en misant pour leur part sur une conception généraliste de l'université et de l'enseignement supérieur. Nous enjoignons par conséquent le comité ad hoc de faire le pari de miser sur les forces qui ont permis jusqu'à maintenant à nos sociétés de prospérer dans le vrai sens du terme.

* * *

On ne peut nier que les tendances générales à la « professionnalisation » des disciplines ont, dans notre contexte, des dimensions inquiétantes. En effet un examen attentif des données relatives à la structure générale des programmes de l'Université de Moncton et aux inscriptions révèle le fossé qui peu à peu se creuse entre les disciplines dites professionnelles et les disciplines fondamentales. En se basant sur le nombre d'inscriptions et non sur celui des programmes existants, à l'automne 2009, et sur un total de 4,135 inscriptions, on en comptait, à l'UMCM, 1,435 dans les programmes dits fondamentaux et 2,700 dans les programmes dits professionnels. Ces derniers *totalisent donc 65% des inscriptions*⁵.

C'est pourquoi tout doit être entrepris afin que l'Université de Moncton demeure véritablement une université *généraliste*, tout en répondant au rôle que peuvent et doivent jouer les

⁵ Pour ce qui est de l'UMCE et de l'UMCS, les proportions des inscriptions dans les disciplines professionnelles et dans les disciplines fondamentales, étaient respectivement les suivantes : à l'UMCE pour un total de 496 inscriptions on comptait 268 inscriptions, soit 54% d'inscriptions dans les programmes dits professionnels et à l'UMCS, pour un total de 425 inscriptions, on comptait 71% d'inscriptions dans les programmes dits professionnels. Pour l'ensemble de l'Université de Moncton, le nombre d'inscriptions dans les programmes professionnels est de 62 %. Voir *Inscriptions à temps complet (9 crédits et plus)*, Document de travail préparé au Registrariat, Université de Moncton, le 21 septembre 2009.

disciplines professionnelles. Mais augmenter davantage l'importance de ces dernières dans la carte des programmes, risque à terme de remettre en question cette volonté généraliste.

Quels liens pouvons-nous établir entre ces tendances générales et la raison d'être du Comité ad hoc du Sénat académique ? Ces liens sont multiples.

3. Remarques sur le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique

On doit d'emblée rappeler que dans les deux dernières décennies, de nombreux comités de plus ou moins grande envergure ont eu à traiter de la « mission de l'Université de Moncton » et de l'évaluation de ses programmes. À tirer les leçons de ces consultations successives, nous pouvons affirmer que *les membres du corps professoral ont certes toujours été entendus, mais rarement écoutés.*

En espérant que toutes ces observations seront prises en considération, nous ferons à présent les commentaires spécifiques suivants :

- a) nous nous étonnons que le Comité ad hoc veuille « *analyser la "santé" de la carte actuelle des programmes* » lorsque nous savons que nos programmes sont systématiquement (auto-) évalués. Nous sommes donc en droit de nous poser des questions quant à la raison d'être de ces (auto-) évaluations et de la façon dont on a disposé jusqu'à présent de la masse énorme des informations qu'elles ont générées au cours des années comme des usages qui ont pu en être faits;
- b) alors que la raison d'être du Comité est d'enquêter sur « *la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton* », nous ne savons pas comment interpréter l'objectif qu'il s'est donné et qui consiste à « *outiller la communauté universitaire afin de faciliter la prise de décisions relativement à la création, à la modification, au maintien et à la prestation des programmes en lien avec la mission de l'Université de Moncton...* ». Cette formulation est en quelque sorte contradictoire compte tenu de la nature d'un exercice dont le but est de « *rationaliser les programmes* »;
- c) le Comité dit enquêter sur « *la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton... en lien avec les pratiques administratives (évaluations externes, pratiques d'embauche, le processus d'équilibre budgétaire, l'affectation des crédits budgétaires aux facultés)* ». Là également, nous nous étonnons d'un tel objectif puisque ce sont là des décisions sur lesquelles la communauté universitaire n'a jamais eu, jusqu'à ce jour, la moindre prise;
- d) le Groupe de travail insiste sur la nécessité de maintenir un *équilibre* entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles. Rappelons en outre que la formation que celles-ci dispensent serait pour le moins incomplète sans la contribution de celles-là;
- e) Nous nous inquiétons de la précipitation avec laquelle on voudrait que le Comité ad hoc effectue son travail d'évaluation des programmes lorsqu'on sait par ailleurs que, voilà maintenant neuf ans, l'une des recommandations du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton se lisait comme suit : « *que l'Université de Moncton repense en profondeur sa structure de programmes de formation à la lumière de sa capacité d'offre de programmes et dans l'esprit de présenter une programmation plus restreinte, mais suffisamment*

variée et de grande qualité, dans les domaines clés de l'activité humaine⁶ ». Il est surprenant et inquiétant que l'on ait l'intention de régler aujourd'hui en cinq mois ce qui aurait pu l'être en huit années;

- f) les moyens que le Comité ad hoc s'est donnés ne nous paraissent ni adéquats ni respectueux de ce qu'on est en droit d'attendre d'une authentique consultation de la communauté universitaire. Il serait plus adéquat que les unités académiques soient consultées avec le plus d'attention possible de façon à ce qu'elles participent pleinement à l'exercice qu'exige toute appréciation des programmes qu'elles dispensent.

4. Recommandations

- a) sans nullement nous objecter à la réévaluation des programmes existants, nous demandons à ce qu'elle implique d'abord et avant tout *des débats rigoureux* sur ce qu'on appelle la « mission de l'Université de Moncton », la nature et la contribution des disciplines (et non des seuls programmes) à la formation universitaire, le tout indépendamment de la nature supposée des contraintes du marché du travail comme de toute finalité pratique qui leur est assignée;
- b) compte tenu de la sous-représentativité de certaines disciplines au sein du Comité ad hoc, nous demandons à ce que sa composition soit revue et qu'elle soit par ailleurs adéquate à ses trois composantes;
- c) que le Comité ad hoc fasse, d'une part, enquête sur les exercices similaires qui ont été effectués dans d'autres universités canadiennes en matière de redéfinition de programmes, et que, d'autre part, il prenne en considération les résultats des rapports d'évaluation qui ont été soumis aux diverses unités;
- d) toute décision à prendre quant à l'avenir des programmes dispensés à l'Université de Moncton ne devrait nullement affecter les conditions de la recherche pour les membres du corps professoral qui s'y adonnent;
- e) *Le Groupe de travail recommande que d'autres mécanismes de consultation soient envisagés. Le plus pertinent consisterait à faire des facultés (et non des départements et/ou écoles), les chevilles ouvrières de cet exercice, de manière à ce que le Comité ad hoc se limite à recevoir les résultats des débats qui auront été engagés dans les différentes unités, qu'il en fasse une synthèse et qu'il l'achemine de la façon la plus impartiale possible au Sénat académique. Seule une telle procédure est en mesure d'assurer tout le respect de la communauté universitaire et toute la rigueur qu'on est en droit d'attendre d'une authentique consultation portant sur un sujet aussi important.*

⁶ Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton, Université de Moncton, Novembre 2001, p. 19.